

PROCÈS VERBAL VALANT COMPTE-RENDU

R É U N I O N D U 1 5 D E C E M B R E 2 0 1 5

L'an deux mille quinze, le quinze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

JANVIER Maurice	Présent	LE GAL Christophe	Présent
GUILLARD Hervé	Présent	GROUS Laëtitia	Présente
TOUCHARD Marie-Claude	Présente	ROYER Sébastien	Présent
DELAUNAY Patrick	Présent	CADOUX Christelle	Présente
CHEREL Marie-Reine	Présente	HARDY Grégory	Présent
HELLEUX Véronique	Présente	ADELISSE Audrey	Présente
POFFA Pierre	Présent	MONNET Philippe	Présent
JANVIER Nelly	Présente		

Adoption du compte rendu de la séance du 12/11/2015, à l'unanimité.

Madame CADOUX Christelle a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Il a été convenu d'ajouter à l'ordre du jour :

- Commerce

ORDRE DU JOUR

- Contrat d'objectifs : Attribution marché du bureau d'études
- Marché de gaz : Attribution
- DETR 2015 accessibilité des ERP
- DETR 2015 : Trottoir rue de campello
- Décision modificative ° 3 - Budget principal Commune
- Modification des statuts de Fougères Communauté transfert de la compétence Gens du Voyage
- ~~Devis et factures~~
- Questions diverses

DELIBERATIONS

1 - CONTRAT D'OBJECTIFS : ATTRIBUTION MARCHÉ DU BUREAU D'ÉTUDES

Monsieur le Maire informe l'assemblée du résultat de l'appel d'offres en procédure adaptée pour le marché relatif au choix du bureau d'études du Contrat d'objectifs

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

retient la proposition suivante :

LOT	ENTREPRISE	TOTAL HT
unique	Atelier L.G Architecture & urbanisme 3 rue Lieutenant Colonel Constant Allain 35200 RENNES	20 000,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes pièces se rapportant à ce dossier
- sollicite le Département d'Ille-et-Vilaine au titre du Fonds de Solidarité Territoriale 2015

Marché de gaz : Attribution

Point de l'ordre du jour reporté à une séance ultérieure (sans doute)

2 - DETR 2015 - ACCESSIBILITÉ DES ERP

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

retient la proposition suivante concernant les travaux de mise en accessibilité des ERP :

Budget	OPÉRATIONS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Commune	Mise en accessibilité des ERP	SVFNe 35133 La Selle en Luitré	14 940,00 €	17 928,00 €

Dit que ces travaux ont fait l'objet d'une attribution de subvention au titre de la DETR 2015 autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant de faire avancer ce dossier

3 - DETR 2015 : Trottoir rue de campello

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

retient la proposition suivante concernant les travaux de création d'un trottoir rue de Campello :

Budget	OPÉRATIONS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Commune	Création d'un trottoir Rue de Campello signalétique adaptée	SVFNe 35133 La Selle en Luitré	2 889,00 €	3 466,80 €

Dit que ces travaux ont fait l'objet d'une attribution de subvention au titre de la DETR 2015 autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant de faire avancer ce dossier

4 - COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget principal de la Commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

considérant qu'il y a lieu de procéder à une modification du budget, vote à l'unanimité la décision modificative n°3 sur le budget principal de la Commune :

Section Investissement

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
2041582-1205	Subvention d'équipe versées, Autres groupements	39000	
238-1205	Avances et acomptes versés	-39000	
	TOTAUX	0,00 €	0,00 €

5 - MODIFICATION DES STATUTS DE FOGÈRES COMMUNAUTÉ TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la délibération du Conseil communautaire de Fougères Communauté modifiant ses statuts pour permettre la prise de compétence relative aux gens du voyage.

Fougères Communauté sollicite l'avis du Conseil Municipal aux fins de transfert de la compétence des gens du voyage le 1er janvier 2016.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

donne un avis favorable au transfert de la compétence gens du voyage à Fougères-Communauté à compter du 1er janvier 2016.

6 - COMMERCE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Tribunal de Commerce de Rennes a ordonné la liquidation judiciaire simplifiée en date du 01/12/2015 à l'encontre de Mme BESNARD Line – Alimentation générale à Parigné.

Un appel à candidature pour une location gérance est actuellement en cours afin de recruter dans les meilleurs délais de façon à ce que la supérette puisse ré-ouvrir rapidement.

Il est également proposé que le montant de la location-gérance de la supérette soit évalué à 200 € HT mensuel à compter du 1er janvier 2016.

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

prend acte du jugement du tribunal de commerce de Rennes,

décide de fixer le montant de la redevance de location-gérance à 200 € HT mensuel à compter du 1er janvier 2016.

dit que l'acte de location gérance sera établi par Maître Blanchet, notaire à Fougères.

Charge Monsieur le Maire de signer toutes pièces relatives à l'avancement de ce dossier, notamment l'acte de location gérance.

7 - QUESTIONS DIVERSES

Rapport d'activité OCAS : Par Mr Monnet